

**SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX
D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES**

(S.E.R.T.A.D.)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

68

SECRETARIAT

LA CHESNAYE - 79260 SAINTE NEOMAYE
Tél. 05.49.25.32.09 - Fax. 05.49.05.35.16

REUNION DU MARDI 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au SERTAD La Corbelière de SAINTE-NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur JOLLIT Daniel**, Président, en suite de la convocation en date du 15 février 2024.

Nombre de membres en exercice : 28

ETAIENT PRESENTS :

MM. JOLLIT Daniel	Délégué de C.C. du HVS
CACLIN Philippe	Délégué de Prailles-La Courade
CHANTREAU Michel	Délégué de C.C. du HVS
DIGET Jean-Pierre	Délégué de C.A. du Niortais
PERGET Daniel	Délégué de C.C. du HVS
MARTINS Elmano	Délégué de C.A. du Niortais
RENOUX Jean-François	Délégué de C.C. du HVS
SABOURIN Jean-Marie	Délégué de C.C. du HVS
DOUBLEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
BRETTONNIER Pascal	Délégué de Celles sur Belle
TROCHON Patrick	Délégué d'Aigondigné
MOINARD Philippe	Délégué de C.A. du Niortais
LAIDET Philippe	Délégué suppléant de C.A. du Niortais
TEXIER Jérôme	Délégué suppléant de Melle
MMES UGUEN Nelly	Déléguée de C.A. du Niortais
LUSSIEZ Sonia	Déléguée de C.A. du Niortais
BUARD Véronique	Déléguée de C.A. du Niortais
GICQUIAUD Floriane	Déléguée de Melle
BRIAUD Valérie	Déléguée suppléante de C.C du HVS

ABSENTS EXCUSES :

MMES MISSIOUX Marie-Pierre	Déléguée de C.C. du HVS
ROUXEL Patricia	Déléguée d'Aigondigné
MM. PUTEAUX Sylvain	Délégué de Melle
RODRIGUEZ Guillaume	Délégué d'Exoudun
EMERIT Christian	Délégué de la Mothe Saint-Héray
LARGEAUD Roger	Délégué de C.C. du HVS
LECOINTE Alain	Délégué du Syndicat 4B
DUPEU Laurent	Délégué de Fressines
AZURET Patrice	Délégué de C.C. du HVS
CLERJEAU Pascal	Délégué de C.A. du Niortais
TRICHET Jacques	Délégué de Saint Vincent la Châtre
SIMON Jean-Manuel	Délégué de Beaussais-Vitré

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame LUSSIEZ Sonia

PERSONNALITE EXCUSEE :

Madame AMORY Nathalie – Receveuse Syndical

68 68

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du 5 mars 2024
- Approbation compte de gestion 2023 du budget principal – Production
- Approbation compte de gestion 2023 du budget annexe – Distribution
- Approbation compte de gestion 2023 du budget annexe – Etude Bassin Versant
- Vote du compte administratif 2023 – Budget Principal Production
- Vote du compte administratif 2023 – Budget annexe Distribution
- Vote du compte administratif 2023 – Budget annexe Etude Bassin Versant
- Affectation de résultat – Budget Principal Production
- Affectation de résultat – Budget annexe Distribution
- Affectation de résultat – Budget annexe Etude Bassin Versant
- Vote du budget unique 2024 du budget Principal – Production
- Vote du budget unique 2024 du budget annexe – Distribution
- Vote du budget unique 2024 du budget annexe – Etude Bassin Versant
- Questions diverses

Tous ces points ont été discutés, la séance a été levée à 19h03.

80 82

Adoption du procès-verbal

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à 19 voix pour, d'adopter le procès-verbal de la réunion de Conseil Syndical du 5 mars 2024.

Approbation compte de gestion 2023 du budget principal - Production

Le Conseil Syndical :

- ↳ Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 par Monsieur le Président et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
- ↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ↳ Considérant que les écritures comptables sont identiques à celles figurants au compte administratif 2023,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation compte de gestion 2023 du budget annexe - Distribution

Le Conseil Syndical :

- ↳ Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 par Monsieur le Président et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
- ↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ↳ Considérant que les écritures comptables sont identiques à celles figurants au compte administratif 2023,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation compte de gestion 2023 du budget annexe – Bassin Versant

Le Conseil Syndical :

- ↳ Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 par Monsieur le Président et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- ↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
- ↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ↳ Considérant que les écritures comptables sont identiques à celles figurants au compte administratif 2023,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif 2023 – Budget Principal Production

En tant qu'ordonnateur des finances, Monsieur le Président ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, après élection de Monsieur Philippe CACLIN qui Préside le Conseil pour cette délibération.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL PRODUCTION	Résultat exercice 2022	Part affectée à l'inv (C/1068 de 2023)	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture
Investissement	- 94 649.27 €		441 613.92 €	346 964.65 €
Exploitation	1 041 393.76 €	351 374.38 €	- 109 109.74 €	580 909.64 €
TOTAL	946 744.50 €	351 374.38 €	332 504.18 €	927 874.29 €

2023	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	2 448 359.70 €	2 889 973.62 €	+ 441 613.92 €
Fonctionnement	3 056 011.65 €	2 946 901.91 €	-109 109.74 €

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Sous la présidence de Monsieur CACLIN, Vice-Président désigné, le Conseil Syndical vote à 19 voix pour et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Vote du compte administratif 2023 – Budget annexe Distribution

En tant qu'ordonnateur des finances, Monsieur le Président ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, après élection de Monsieur Philippe CACLIN qui Préside le Conseil pour cette délibération.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION	Résultat exercice 2022	Part affectée à l'inv (C/1068 de 2023)	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture
Investissement	-507 289.75 €		331 343.39 €	- 175 946.36 €
Exploitation	1 380 500.93 €	628 911.24 €	- 149 626.34 €	601 963.35 €
TOTAL	873 211.20 €	628 911.24 €	480 969.73 €	426 016.99 €

2023	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	2 658 253.79 €	2 989 597.18 €	331 343.39 €
Fonctionnement	7 037 477.20 €	6 887 850.86 €	-149 626.34 €

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Sous la présidence de Monsieur CACLIN, Vice-Président désigné, le Conseil Syndical vote à 19 voix pour et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Vote du compte administratif 2023 – Budget annexe Etude Bassin Versant

En tant qu'ordonnateur des finances, Monsieur le Président ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, après élection de Monsieur Philippe CACLIN qui Préside le Conseil pour cette délibération.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE BASSIN VERSANT	Résultat exercice 2022	Part affectée à l'inv (C/1068 de 2023)	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture
Investissement	- 910.88 €		-32 702.98 €	- 33 613.86 €
Exploitation	-180 061.62 €		32 723.59 €	- 147 338.03 €
TOTAL	-180 972.50 €		20.61 €	- 180 951.89 €

2023	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	33 550.00 €	847.02 €	- 32 702.98 €
Fonctionnement	283 761.46 €	316 485.05 €	32 723.59 €

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Sous la présidence de Monsieur CACLIN, Vice-Président désigné, le Conseil Syndical vote à 19 voix pour et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Affectation de résultat du budget principal - Production

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2023,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de 580 909.64 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 :

580 909.64 €

Besoin de financement au 31.12.2023 : (Section investissement)	0 €
---	-----

Affectation excédent reporté :	580 909.64 €
--------------------------------	--------------

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme ci-dessus.

Affectation de résultat du budget annexe - Distribution

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2023,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent de 601 963.35 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 :	601 963.35 €
--	--------------

Besoin de financement au 31.12.2023 : (Section investissement)	0 €
---	-----

Affectation excédent reporté :	601 963.35 €
--------------------------------	--------------

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme ci-dessus.

Affectation de résultat du budget annexe – Etude Bassin Versant

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2023,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un déficit de 147 338.03 €.

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 :	147 338.03 €
---	--------------

Besoin de financement au 31.12.2023 : (Section investissement)	90 063.86 €
---	-------------

Affectation déficit reporté :	147 338.03 €
-------------------------------	--------------

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme ci-dessus.

Vote du budget unique 2024 du budget principal - Production

Monsieur JOLLIT présente les budgets.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2024 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 3 566 770.81 €
- Section d'investissement : 1 180 581.17 €

Vote du budget unique 2024 du budget annexe - Distribution

Monsieur JOLLIT présente les budgets.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2024 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 7 645 714.81 €
- Section d'investissement : 5 105 388.25 €

Mr RENOUX : doit-on conserver EKSAE ?

Me XARDEL : il est vrai que nous rencontrons des difficultés avec EKSAE et certains partenaires ne travaillent pas avec eux, par exemple pour la télérelève seul ITRON est partenaire, après des investissements conséquents ont été effectués ces derniers mois (PES ASAP ORMC, SAAS, mensualisation...) mais c'est à réfléchir effectivement.

Vote du budget unique 2024 du budget annexe – Etude Bassin Versant

Monsieur JOLLIT présente les budgets.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2024 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 504 890.05 €
- Section d'investissement : 270 847.02 €

Questions diverses

20 08

La Secrétaire,



Le Président,



